

DREAL Normandie	<b>Actualisation de l'Atlas des Paysages de Normandie</b> <b>département du Calvados</b>	Service	SECLAD/ BPS / Philippe Surville & Françoise Avril
	Comité de pilotage de validation 04/12/2024 à Caen	Date	16/12/24
Documents joints	Support de présentation		

**Sous la présidence de Monsieur SINAGOGA, secrétaire général de la préfecture du Calvados :**

**étaient excusés :** BONNE Roxane, Fédération Française des Paysages ; DUPONT-FEDERICI Thomas, maire de Bernières-sur-Mer ; GARIBAL-LEROY Sylvie, Responsable d'Equipe Territoriale Caen Sud Calvados /chambre de métiers et de l'artisanat Normandie ; MESNIL Jean-Philippe, président de la communauté de communes du pays de Falaise ; LEYMARIE Régis, délégué adjoint du Conservatoire du Littoral ; MEZENGE Juliette, Chargée de mission PLUi à la communauté de communes Seulles-Terre-et-Mer ;

**étaient présents :** AVRIL Françoise, chargée de mission « Paysage » à la DREAL ; BEYSSAC Adèle, Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge ; BONAFFE Stéphane, responsable du ScoT Nord-Pays-d'Auge ; BOUCHET Louise, Passeurs ; BOUREAU Thomas, AUCAME ; COURTOIS Isabelle, directrice générale des services de la communauté de communes du pays de Falaise ; DEWAËLE Clara, vice-présidente du pays de Falaise ; DUCOURTOIS Martine, maire adjoint de Blangy-le-Château ; DUMOUCHEL Benoît, Fédération Française du Paysage ; GENOVESE Chiara, Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge, HENRY Pascal, directeur adjoint DREAL ; GERNEZ Joël, CREPAN ; LANGLAIS Virginie, vice-présidente de l'ordre des architectes de Normandie ; LEPOITTEVIN Ludivine, Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge ; LUGHINBUHL Antoine, Passeurs ; MANUSSET Sandrine, Environnement & Société ; MATHIEU Malvina, chargée de mission urbanisme au Pré-Bocage-Intercom-Normandie ; MICHEL Anthony, service urbanisme à la DDTM14 ; PETIJEAN Margaux, UDAP14 ; PETRIGNANI-GRESSET Agathe, référente du pôle Paysage du CAUE ; Roche Philippe, maire de Soumont-Saint-Quentin ; SAVARY Arlette, membre du bureau du CREPAN ; SURVILLE Philippe, chef du BPS à la DREAL ; VIGNERON Caroline, directrice adjointe de la communauté de communes Cœur-Côte-Fleurie.

**1. Accueil par Monsieur SINAGOGA, Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados**

Monsieur Sinanoga remercie l'ensemble des participants à l'élaboration de l'atlas, pour ce travail collectif et consensuel.

Il rappelle que, dès les années quatre-vingt-dix, l'État s'est engagé dans l'élaboration des atlas des paysages. Ainsi, celui du Calvados, publié pour la première fois en 2001, s'appuie sur les dynamiques des communautés humaines qui sont à l'origine de sa constitution.

Il souligne l'ambition de l'atlas comme visant à fournir aux élus, aménageurs et services techniques des collectivités et de l'État, un socle de connaissance des paysages permettant de construire leurs projets d'aménagement en tenant compte des enjeux paysagers. Cet atlas fournit également une vision prospective de l'évolution des paysages à prendre en compte dans les politiques d'aménagement des territoires. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un document opposable, mais bien d'une somme de connaissances destinée à éclairer les décideurs.

**2. Complément d'introduction par Monsieur Henry, Directeur régional adjoint de l'énergie du logement et de l'aménagement durable de Normandie (DREAL)**

Monsieur Henry insiste sur la dimension dynamique des paysages : il ne s'agit pas de vitrifier un territoire au motif qu'il ne faut rien changer, mais bien de composer avec les évolutions en cours et donner aux territoires matière à se questionner sur leurs enjeux d'aménagement et sur la pertinence des réponses à apporter.

Le paysage est un bien commun dont chacun est à la fois le bénéficiaire et le gestionnaire. Le paysage facilite les échanges par son caractère transversal et ainsi l'élaboration de projets partagés. En cette période où le changement climatique accélère les transformations, il est d'autant plus important de

pouvoir se donner les moyens d'anticiper. Aussi , la constitution d'un socle de connaissance en amont de tout projet s'avère particulièrement opportune.

C'est dans ce sens que la DREAL a souhaité que l'actualisation de l'atlas des paysages croise les regards et les analyses, en s'appuyant sur les connaissances fondamentales de l'inventaire des paysages de Basse-Normandie (travaux de Pierre Brunet), le recueil des perceptions locales, mais aussi les représentations artistiques et touristiques. Les paysagistes de l'agence « Passeurs », Antoine Luginbühl et Louise Bouchet, Clément Briandet, et la sociologue Sandrine Manusset du cabinet « Environnement & Société », ont mené un travail d'une grande qualité qu'ils ont présenté.

**3. Présentation de la méthode et des documents produits par les bureaux d'études « PASSEURS », Louise BOUCHET et Antoine LUGINBUHL, paysagistes-concepteurs et « Environnement & Société », Sandrine MANUSSET, sociologue.**

Une présentation (cf support joint au présent compte-rendu) rappelle :

- le contexte de l'actualisation de l'atlas, à savoir les évolutions de la notion de paysage issue de la convention du paysage du conseil de l'Europe et la méthode nationale d'élaboration d'un atlas des paysages,
- ses enjeux, ceux identifiés dans l'atlas de 2001, mais aussi les nouveaux enjeux sociétaux liés aux changements climatiques.

Il est précisé que la méthode utilisée a reposé sur une intégration des perceptions recueillies lors d'ateliers participatifs à chaque étape du travail, afin de croiser les analyses des paysagistes et les savoirs locaux. Ainsi, 27 ateliers organisés en liens étroits avec les EPCI, répartis sur l'ensemble des territoires, ont permis de rassembler 254 participants.

Le contenu de l'atlas des paysages du Calvados mis en ligne pour tout sur le site de la DREAL est décliné :

- un atlas de cartes thématiques à l'échelle départementale qui permet à chacun de se repérer à cette échelle,
- un livret qui décrit chacune des 19 unités paysagères couvrant le département du Calvados,
- un inventaire des représentations artistiques et touristiques qui illustre l'évolution des regards portés sur les paysages du département,
- une note méthodologique explicitant la façon dont a été élaboré l'atlas.

La description détaillée d'une unité paysagère et des composantes type d'un livret est effectuée.

L'atlas accessible en ligne est un outil de connaissance et d'aide à la décision partagé, accessible à tous, au service des territoires pour l'avenir des paysages : [Actualisation de l'atlas des paysages de Normandie – département du Calvados | DREAL Normandie](#) .

**4. Échanges :**

- A la question des modalités de diffusion de ce document, la DREAL indique que l'ensemble des documents de l'atlas, dont les 19 livrets seront disponibles sur son site en téléchargement. Il n'est pas envisagé à ce stade de diffusion papier.
- Il est rappelé également que l'atlas n'a pas à se substituer aux études paysagères nécessaires pour élaborer les projets. L'atlas permet de poser la description d'un paysage à l'échelle d'une unité paysagère, cadre pour approfondir les analyses. Les principaux enjeux y sont mis en lumière, mais il n'est pas fourni de solution technique ou de doctrine particulière.
- L'évolution de la palette végétale au regard du réchauffement climatique a été évoquée. La DREAL ne préconise pas à ce stade de palette végétale particulière dans l'Atlas, d'une part parce que cette question est délicate, des recherches et des expérimentations sont en cours. Certaines de nos espèces endémiques pourraient s'avérer résilientes, aussi convient-il de ne

pas précipiter leur remplacement. D'autre part, certaines institutions, dont le conservatoire botanique national travaillent actuellement à l'élaboration de listes d'essences à préconiser. L'atlas pourra utilement les signaler dans sa bibliographie.

#### **5. Validation de l'Atlas**

**À l'issue des échanges l'atlas est validé par les participants à l'unanimité.**

D'ultimes corrections de forme pourront être adressées à la DREAL pour leur prise en compte.

La DREAL indique que le travail de mise à jour de l'atlas régional des paysages se poursuivra l'année prochaine dans le département de l'Eure.

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général



Stéphane SINAGOGA